



Prix de l'APVSM Jeunes chercheurs en paléontologie et archéologie en Normandie

Règlement

Comme il est précisé dans les Statuts du Prix, celui-ci est attribué à deux doctorants, l'un en paléontologie et l'autre en archéologie, dont les travaux scientifiques démontrent le fort potentiel des candidats et de la recherche qu'ils conduisent en lien avec le territoire normand.

Le Prix est attribué une fois tous les deux ans, à commencer en 2021, son montant étant fixé à 5.000€, à partager entre un paléontologue et un archéologue.

Conformément à l'Article 5.4 des Statuts, le présent règlement précise les conditions de soumission de candidatures et le calendrier des étapes suivantes :

- L'APVSM lance l'appel à candidatures avant la fin du mois de janvier de l'année de l'attribution.
- Le candidat doit soumettre un dossier comprenant
 1. son curriculum vitae
 2. la description (maximum de 5.000 signes) de sa thèse
 3. la liste de ses publications et autres documents pertinents
 4. une recommandation écrite de son directeur de thèse
 5. une description de l'utilisation envisagée de la somme de 2.500€.
- Le dossier de candidature est à adresser avant le 31 mai par voie électronique à asso.paleo.villers@orange.fr
- Le jury du Prix se réunira sur convocation de la Présidente/du Président de l'APVSM avant la fin du mois de juin.
- L'attribution du Prix aura lieu lors d'une cérémonie organisée à cet effet à Villers-sur-Mer en septembre/octobre.